

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MACOURIA

Séance du jeudi 19 juin 2025
Délibération n°2025-55-VM

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 19 juin à dix heures, le conseil municipal de la Ville de Macouria dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'annexe mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles ADELSON.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de 1^{ère} convocation du conseil : 12 juin 2025

Objet : Autorisation d'un bail emphytéotique sur les parcelles cadastrées AC 290-292- 294 au profit de Madame Ly May Kia LYFOUNG épouse HOANG et Monsieur Boun Am HOANG

Étaient présents (17) :

M. Gilles ADELSON, Maire, Mme Monique AZER, 1^{er} Adjointe au Maire, M. Serge BACE, 2^e Adjoint au Maire, M. Jean-Yves THIVER, 4^e Adjoint au Maire, Mme Sandrine PAYET, 5^e Adjointe au Maire, M. Claude LEMKI, 6^e Adjoint au Maire

Mme Marthe BOUDEAU, Mme Suzanne MAZOE, M. David O'REILLY, Mme Katia BOSSOU, M. Roméo JEWANI, Mme Josiane DUPRE, M. Josué MOGE, M. Ismaël NEMOR, Mme Annie RENE, Mme Eda GEORGE, M. Guy GOBER, **conseillers municipaux**

Étaient absents mais avaient donné procuration (04) :

Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7^e Adjointe au Maire à Mme Sandrine PAYET, 5^e Adjointe au Maire

Mme Claudette FAZER TYNDAL, Conseillère municipale à M. David O'REILLY, Conseiller Municipal

M. Eliodore TORVIC, Conseiller Municipal à M. Gilles ADELSON, Maire,

M. Augustin BENTH, Conseiller Municipal à M. Guy GOBER, Conseiller municipal

Étaient absents (12) :

Mme Yvane CHAND, 3^e Adjointe au Maire, M. Jean-Marie CAREME, 8^e Adjoint au Maire, Mme Rose DANIEL, 9^e Adjointe au Maire, Mme Madly MARIGNAN, M. Marijono SANIP, Mme Isabelle SERVIUS, Mme Darling DUFORT, Mme Corinne SIGER, M. Martin LABRUNE, M. Thierry LOUIS, M. Pascal NACIS, M. Emmanuel PRINCE, **Conseillers municipaux**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), **Madame Sandrine PAYET** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire indique que Madame Ly May Kia LYFOUNG épouse HOANG et Monsieur Boun Am HOANG ont sollicité la mise en place d'un bail emphytéotique, en vue de régulariser l'occupation qu'ils exercent sur les parcelles cadastrées AC 290 – AC 292 – AC 294 situées sur le secteur de la Césarée

La ville de Macouria propose de répondre favorablement à leur demande par la signature d'un bail emphytéotique d'une durée de 30 ans, moyennant une redevance de 60€/Ha/an, conformément à l'arrêté du 1er novembre 2016 fixant le barème des redevances des baux et concessions agricoles du domaine de l'Etat.

Vu le rapport n°54/2025/VM de Monsieur le Maire ;

Vu la demande formulée par Madame Ly May Kia LYFOUNG épouse HOANG et Monsieur Boun Am HOANG ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'arrêté du 1^{er} novembre 2016 fixant le barème des redevances des baux et concessions agricoles du domaine de l'Etat ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DELIBERE,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ**

ARTICLE 1 :

D'approuver la demande de bail emphytéotique de 30 ans pour les parcelles cadastrées **AC 290 – AC 292 – AC 294** situées sur le secteur de la Césarée, au profit de **Monsieur Boun Am HOANG et Madame Ly May Kia LYFOUNG épouse HOANG** pour une redevance annuelle de **379.79€** (trois cent soixante-dix-neuf euros et soixante-dix-neuf centimes),

ARTICLE 2 :

De préciser qu'il sera établi un bail emphytéotique de 30 ans par un office notarial, sur les parcelles cadastrées AC 290-292-294.

ARTICLE 3 :

D'autoriser Monsieur le Maire, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision

ARTICLE 4 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Guyane dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication et de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Macouria, le 23 juin 2025